DOMAINE DEL SARTRE – GITE LE MAS D'AUGUSTE

Conditions de réservation

Notre maison est située sur la commune de Nadaillac (24590), 20 rue des Fournils d'Auguste.
N° SIRET : 424 229 607 00025

Informations tarifaires et prestations annexes

Location du samedi 17h00 au samedi 9h30, dates aménageables hors saison et hors vacances scolaires.

Le tarif de la location comprend :
– La location de la maison entièrement équipée
– Linge de toilette (1 serviette de toilette et 1 drap de bain par personne) et draps (couettes et housses de couette, ou drap et couverture) hors très haute saison.
– Accès illimité à la piscine, au salon d'été, aux espaces verts et de loisirs
– Eau, gaz, électricité (relevé de compteur pour vérification)
– Chauffage et bois pour la cheminée (une demi stère)
– Equipement bébé (lit parapluie, chaise-haute, matelas à langer, baignoire) : 15€ par séjour.
– Ménage fin de séjour : 150€

Le tarif de la location ne comprend pas :
– Linge de toilette (1 serviette de toilette et 1 drap de bain par personne) et draps (couettes et housses de couette, ou drap et couverture) en très haute saison.
– La taxe de séjour
– La caution de 500€ à verser le jour de l'arrivée et restituée dans la semaine suivant votre départ.

Suppléments éventuels :
- Animaux de compagnie : 50 € par animal (2 chats ou clients maximum acceptés)

Modalités et conditions de réservation

Comment réserver :

Remplissez une demande ou contactez-nous directement par téléphone nous vous ferons parvenir un contrat de location ainsi que le descriptif de la maison louée. Les réservations se font à la semaine, du samedi au samedi (à partir de 17h) de Pâques à mi-novembre + fêtes de fin d'années.

Pour les demandes de week-end (minimum 3 à 5 nuits selon les périodes), hors saison et hors vacances scolaires, merci de nous contacter.

Paiements acceptés :
Chèques bancaires, chèques vacances (ANCV), virement bancaire, carte bancaire, espèces.
A noter : en cas de paiement par chèques vacances, des frais de 2,5 % des sommes encaissées seront à régler (selon modalité de paiement à la convenance du locataire).
Notre RIB vous sera communiqué par mail.

Conclusion du contrat :

Nous demandons un acompte de 50 % à la réservation (carte bancaire, virement, chèque ou chèques vacances acceptés), le solde est à verser un mois avant votre arrivée.

Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

Nos conditions spéciales d'annulation : dans tous les cas l'acompte reste acquis. Pour ce qui concerne le solde de la location restant à régler :

- en cas d'annulation au moins 61 jours avant la date d'arrivée, aucun paiement du solde ne sera demandé ;
- en cas d'annulation entre 31 et 60 jours avant la date d'arrivée, 50 % des sommes restants dues seront à régler ;
- en cas d'annulation entre le jour d'arrivée et jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité de la location sera demandée.

Toutefois, si le gîte a pu être reloué, il y a remboursement intégral de l'acompte et aucun autre versement à régler. Comme par ailleurs en cas de force majeure[1].

Dans le cas particulier où les consignes gouvernementales liées au Coronavirus Covid 19 ou tout autre risque pandémique de cette nature empêcheraient tout déplacement du locataire, la location peut être annulée avec remboursement à 100 % des sommes qui auront déjà été versées en dehors de l'acompte pour lequel des conditions de remboursement s'appliqueraient.

Les parties s'engagent dans tous les cas à trouver une solution amiable qui convienne aux deux parties.

Si le séjour est écourté : Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Arrivée :
Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire. Merci de respecter les horaires.

Dépôt de garantie ou caution :
La caution de 500 € à verser le jour de l'arrivée et restituée dans la semaine suivant votre départ.

Animaux :
Nous acceptons un à deux chiens ou un à deux chats, sous réserve qu'ils soient habitués à vivre en dehors de leur maison, obéissants et calmes. **Merci de nous contacter pour accord préalable**. Des frais supplémentaires sont appliqués, payables sur place si non inclus dans le contrat. Le locataire s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant apparaître en aucun cas la présence d'un animal durant le séjour. Aucune trace de poils, odeurs ou excréments ne devra être perceptible au moment de la restitution du bien loué, y compris à l'extérieur de la location. Le paiement du forfait ménage ne dédouane pas le locataire de sa responsabilité pour les dégâts causés par son animal. Le nettoyage intérieur et extérieur lié à la présence d'un animal est à la charge du locataire. **L'accès à la piscine est bien entendu formellement interdit aux animaux**. Tout manquement à ces conditions sont susceptibles d'entrainer une tarification supplémentaire et en dernier recours, sans entente entre le locataire et le propriétaire, à la fin anticipée du séjour.

Utilisation des lieux :

---

[1] *Dans ce cas, l'article 1218 du code civil prévoit qu'en cas de force majeure, lorsqu'une partie est empêchée d'exécuter ses obligations, elle est exonérée des obligations du contrat. (Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.)*

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Tous nos bâtiments sont 'non-fumeurs'. Des cendriers sont cependant à votre disposition pour une utilisation extérieure.

Internet :
La maison est équipée d'une connexion internet par wifi avec un bon débit. Cependant, des pannes peuvent survenir (orage, dysfonctionnement des appareils), c'est pourquoi, si la connexion internet vous est indispensable pendant le séjour nous vous demandons de bien vouloir prendre vos dispositions en amont (clé 4G, routeur, abonnements internet de votre téléphone…).

Capacité :
Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 13 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires, en cas d'acceptation, un supplément pourrait être appliqué. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Assurances :
Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Paiement des charges :
En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Engagement du locataire en fin de séjour :
Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le locataire doit rendre la propriété dans l'état de propreté trouvée à son arrivée.
Dans tous les cas le locataire s'engage à :

- Remettre en ordre tout le mobilier comme il a été trouvé en entrant,
- Nettoyer et ranger tout l'équipement de cuisine, et notamment les plaques de cuisson et les fours.
- Nettoyer et ranger tout l'équipement du barbecue. Des frais supplémentaires seront à payer, d'un montant de 60€ pour tout manquement à ce nettoyage.
- Sortir toutes les poubelles. En utilisant au maximum les conteneurs de récupération dans le village.
- Tout le linge sale doit être rassemblé en un seul lieu, à l'entrée de la maison, rassemblé par types de linge (consignes dans le livret d'accueil).
- Signaler toute détérioration d'équipement survenant en cours de séjour.

Un règlement intérieur, sur le respect des règles, l'utilisation de la piscine et des équipements notamment, est à signer par le locataire en même temps que le contrat. Il devrait être porté à la connaissance de toutes les personnes avant leur arrivée ou le jour de leur arrivée.

Un Livret d'accueil est mis à votre disposition dans la maison pour faciliter le séjour du locataire et lui fournir toutes les informations utiles, et rassemble toutes les consignes et règles de la maison.